

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC

VENTE	MODALITES (%, TRANCHES, FORFAIT)	A LA CHARGE
Montant toute transaction inférieure à 35000 €	Forfait 3000€ TTC	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
MAISON/APPARTEMENT :		
Tranches transaction de 400001€ à plus de 500000€	4.5 % TTC	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction de 320001€ à 400000€	5 % TTC	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction de 280001€ à 320000€	5.5 % TTC	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction de 230001€ à 280000€	6 % TTC	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction de 180001€ à 230000€	6.5 % TTC	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction de 150001€ à 180000€	7 % TTC	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction de 100001€ à 150000€	7.5 % TTC	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction 50001€ à 100000€	8 % TTC	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction 35001€ à 50000€	9 % TTC	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
FONDS DE COMMERCE	10 % TTC	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
ESTIMATION ECRITE (montant par bien estimé)	Forfait 200€ TTC	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
LOCATION Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06 juillet 1989, art 5)	MODALITES (%, TRANCHES, FORFAIT)	A LA CHARGE
Honoraires Entremise et négociation	Forfait 50€ TTC	DU BAILLEUR
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :		
- surface du bien inférieure à 40m ²	2.5€ TTC/m² surface habitable	→ Honoraires à la charge du bailleur → Honoraires à la charge du locataire
- surface du bien supérieur à 41m ²	2 € TTC/m² surface habitable	→ Honoraires à la charge du bailleur → Honoraires à la charge du locataire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux <i>location vide</i>	2 € TTC/m² surface habitable	→ Honoraires à la charge du bailleur → Honoraires à la charge du locataire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux <i>location meublée</i>	4 € TTC/m² surface habitable	→ Honoraires à la charge du bailleur → Honoraires à la charge du locataire

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC

Honoraires de GESTION LOCATIVE avec garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières	10.05% TTC sur toutes les sommes perçues mensuellement	A LA CHARGE DU BAILLEUR
Vacation horaire (gestion sinistre/dégâts, déplacements)	Forfait 51€ TTC de l'heure	→ A la charge du bailleur selon mandat de gestion → A la charge du locataire
CESSION DE BAIL/ LOCAUX COMMERCIAUX (Honoraires de visite, de constitution du dossier)	10% TTC	Selon mandat signé

GRILLE D HONORAIRES EN DATE DU 01 avril 2017/ N° ASSURANCE ORIAS 08044569

S.A.R.L HAGETMAU IMMOBILIER au capital de 7500€ – SIRET 480 755 339 00011 – A.P.E 6831Z – Dom Bancaire : CREDIT MUTUEL – MONT DE MARSAN/ N° TVA intracommunautaire FR9248075533900011-titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20/07/1972/ Carte Professionnelle n° CPI 40012016000010317 Transactions et Gestion locative délivrée par CCI LANDES. Caisse de garantie et Assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de GALIAN-89 rue de la Boétie-PARIS 8^{ème}